

J'estime que la question ne doit pas être discutée sur une base de sentimentalité de races, d'origines ou d'histoire, mais uniquement sur l'argument principal que le Canada, devenu une nation, considéré comme nation à travers le monde, doit avoir un drapeau à lui, un drapeau qui reflète les aspirations de tous les groupes qui le composent. On ne choisit pas un drapeau pour un an, mais pour des siècles. Et je ne pourrai jamais, comme député de ce Parlement, accepter un drapeau qui, par un emblème quelconque, imposerait, sur ma liberté de citoyen canadien, même une ombre de colonialisme, et me forcerait à aimer même partiellement un symbole qui ne réponderait pas entièrement à la fierté que j'ai pour mon pays.

Ce sont là les remarques que je voulais faire. Elles résument ma pensée sur les sujets que j'ai effleurés. Le budget annonce des adoucissements pour le 1er janvier 1947. Espérons que le prochain budget nous en apportera davantage. J'aurais souhaité mieux pour cette année. J'ai reçu de mon comté quelques centaines de cartes réclamant l'exemption de l'impôt sur tout revenu inférieur à \$3,000. Elles furent distribuées, me dit-on, par le Crédit social, section du Québec. Je n'ai répondu à aucune, parce que le dernier paragraphe contenait de la menace et de l'intimidation. Deux choses que je déteste souverainement. Nombre de personnes les ont signées sans avoir lu le dernier paragraphe; elles se sont aperçu beaucoup plus tard de quelle façon elles avaient été trompées. Restait à savoir si le Crédit social, dans ce débat sur le budget, demanderait la même chose. Le chef du parti du Crédit social (M. Low) a préféré demander, quant à lui, une exemption de \$2,000 au lieu de \$3,000. Ce parti préconise ici des dividendes pour toute la population, mais il prend bien garde de dire de quelle façon on pourrait prélever l'argent pour les rendre possibles. Critiquer est chose facile; gouverner l'est moins. Comme député de Terrebonne, je tente tout simplement ici de faire mon devoir. En tentant d'être logique et d'être sincère, en tentant d'aider de toutes les façons la population qui m'a élu, en défendant aussi les principes et les idées qui lui sont chers. A ce travail, j'ai conscience de n'avoir pas failli.

(Traduction)

M. STANLEY H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Dans son exposé budgétaire du 27 juin, le ministre des Finances (M. Ilsley), parlant de l'impôt sur le revenu des particuliers, déclarait:

En remettant au point un régime d'imposition aussi complexe que le nôtre il ne nous a pas été

[M. Bertrand (Terrebonne).]

possible d'assurer que tous les contribuables jouiront dans la même mesure des allègements effectués.

Et il ajoutait immédiatement après:

Mais nous avons quand même voulu que la nouvelle échelle soit aussi simple et aussi équitable que possible.

Je m'élève contre ces paroles. Il ne fait aucun doute que, pour sa part, le ministre est convaincu de la véracité de cette affirmation. Toutefois, les membres de la C.C.F. estiment qu'il fait erreur quand il prétend que les propositions afférentes à l'impôt sur le revenu sont justes envers les petits salariés. De fait, l'un des principaux points du sous-amendement de notre groupe porte sur cette question. Après avoir pris cette attitude, il nous incombe donc de la motiver. Nous soutenons que, compte tenu du fait que l'impôt ne sera pas réduit cette année, les droits des petits salariés sont lésés sur deux points principaux. D'abord en ce qui concerne l'abattement à la base, que le ministre a fixé à \$750 pour les célibataires et à \$1,500 pour les personnes mariées. Nous sommes d'avis que ce niveau n'est pas assez élevé. Notre deuxième critique vise certaines anomalies du régime fiscal et diverses injustices que je signalerai au cours de mes remarques.

Tout d'abord, j'aimerais dire un mot au sujet du niveau des exemptions établi par le ministre. Il a admis, au cours de son exposé budgétaire, qu'on a demandé des exemptions plus élevées que celles qu'il était prêt à accepter, et il a répondu à ceux qui ont formulé ces demandes. Voici ses deux principaux arguments: premièrement, le besoin de revenus; ces revenus, on ne saurait les trouver que dans les catégories de revenus qu'il se propose d'assujettir à l'impôt; deuxièmement, il a dit qu'il faut se montrer juste envers ceux qui gagnent de \$1,500 à \$2,400 tout autant qu'envers ceux dont les revenus varient de \$5,000 à \$10,000.

Quant au premier argument, savoir qu'il est nécessaire d'assujettir à l'impôt les moins rémunérés afin de trouver les revenus suffisants, je formulerai un peu plus tard certaines observations fondées sur des chiffres. L'autre argument n'a paru très plausible, mais en l'examinant de près, il est dénué de tout fondement. Au hansard du 27 juin, je relève les paroles suivantes du ministre:

Nous ne pouvons assurer une juste répartition et un traitement équitable si les exemptions sont tellement élevées qu'elles excluent la plupart de ceux qui touchent des revenus.

Et il ajoute:

Il est tout aussi important d'être juste dans la répartition des impôts entre les personnes